

PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°04/2026/COA
SEANCE PUBLIQUE

Le 16 Juin 2026 à 10h30, conformément à la décision du président de la commune OULED ABDOUNE N°19 du 23/01/2026, la commission d'appel d'offre est composée de :

Nom et prénom	Qualité	Membre commission
BOUABID AARSA	Président de la commune	Président
RADOUAN EL-ARCHI	2ème Vice-président	Membre
MOHAMMED EL YOUSFAOUI	Directeur des services de la commune	Membre
AMINE ABDELLAOUI	Représentant du Trésorier Provincial KHOURIBGA	Membre
EL HASSAN BOURIAL	Chef de division des affaires administratives, juridiques, financières et des affaires économiques.	Membre
AHMED MADDI	Responsable des études techniques et des marchés publics	Membre
OUSSAMA LHAJOUJ	Responsable de division de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux, du patrimoine et des affaires sociales, culturelles et sportives	Membre
MOHAMED ARFOUN	Responsable du service patrimoine, matériel, des travaux et de la maintenance	Membre
SAMIA MAHI	Responsable de bureau patrimoine communal et des mécanismes	Membre

La commission s'est réunie en séance publique dans le bureau de Monsieur le président de la commune de OULED ABDOUNE en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre ouvert national sur offre de prix N° :04/2026/COA, relatif au **GESTION DELEGUEE DU SOUK « OULED ABDOUNE » COMMUNE OULED ABDOUNE - PROVINCE DE KHOURIBGA AU TITRE DES ANNEES : 2026-2027-2028-2029-2030**. Conformément à l'avis publié dans (2) deux journaux suivants :

Nom du journal	Date d'apparition	Numéro d'édition
Libération	25-24/05/2026	10813
رسالة الأمة	23-24/05/2026	13345

Ainsi qu'au Portail marocain des marchés publics Site : www.marchespublics.gov.ma publié le 25/05/2026 à 14h11min.

A l'ouverture de la séance, Le président consulte, Le portail des marchés publics les offres déposées sous Format électronique par les concurrents suivants

Concurrents ayant soumissionné électroniquement
NEANT

Les offres déposées manuellement par les concurrents :

Concurrents ayant soumissionné manuellement
SOCIETE MASTR DINIS SARL AU

Le président arrête ; alors définitivement la liste des plis reçus comme suit :

Liste arrêtée des concurrents

SOCIETE MASTR DINIS SARL AU

Le président s'assure de la présence des membres dont la présence est obligatoire.

Les membres de la commission paraphent le support de l'estimation des couts des prestations.

Le président annonce les journaux et la date de publication au portail des marchés publics et le cas échéant, les références des autres supports dans lesquels l'avis d'appel d'offres a été publié.

Le président demande aux membres de la commission de formuler leurs réserves ou observations sur les vices susceptibles d'entacher la procédure.

– NEANT

Le président procède au déchiffrement des dossiers manuellement à savoir :

- SOCIETE MASTR DINIS SARL AU

Le président ouvre les plis contenant les dossiers des concurrents, cite dans chacun d'eux la présence des enveloppes exigées. Il procède ensuite l'enveloppe portant la mention « dossier administratif et technique », annonce les pièces contenues dans chaque dossier administratif, technique et dresse un état des pièces fournies par chaque concurrent.

Cette formalité accomplie, La séance publique est suspendue et les concurrents et le public se retirent de la salle.

Ensuite, la commission se réunit à huit clos pour examiner les dossiers administratifs, technique des concurrents elle écarte les concurrents ci-après pour les motifs suivants :

Concurrents écarté	Motifs d'écartement
NEANT	

Elle arrête ensuite la liste des concurrents admissibles en précisant ceux dont les dossiers comportent des erreurs matérielles, ou des discordances à rectifier, a savoir :

A/ Liste des concurrents admis sans réserves :

Concurrents
SOCIETE MASTR DINIS SARL AU

B/ Liste des concurrents admis avec réserves :

Concurrents	Objet de la réserve
NEANT	

C/ Liste des concurrents non admis avec réserves :

Concurrents
NEANT

Cette formalité accomplie, La séance publique est suspendue et les concurrents et le public se retirent de la salle.

Le président procède ensuite à l'ouverture des enveloppes des concurrents admis portant la mention « offres financières » et donne lecture de la teneur des actes d'engagements, comme suit :

Concurrents	Montant des actes d'engagements
2. SOCIETE MASTR DINIS SARL AU	• Souk aux bestiaux : 500.000,00 DH • Places du centre du souk : 100.000,00 DH • Parking : 60.000 DH • Abattoirs : 60.000 DH

Les membres de la commission paraphent les actes d'engagement.
La commission a estimé que l'offre financier était insuffisant compte tenu de l'estimation, et l'a signalé au président afin qu'il puisse prendre la décision appropriée.

Fait à OULED ABDOUNE, le 16/06/2026.

Signatures

Des membres de la Commission

Le Président



Le Président
BOUABID AARSA

Représentant du Trésorier Provincial



Responsable des études techniques et des marchés

Le Directeur des services

Chef de division des affaires administratives,
Juridiques, financières et des affaires économiques.

Responsable de division de l'urbanisme, de
l'environnement et des travaux, du patrimoine et
des affaires sociales, culturelles et sportives

Responsable du service patrimoine, matériel, des
travaux et de la maintenance

Responsable de bureau patrimoine communal et des
mcanismes

2éme Vice-président